

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:2.000'

Revision allégée n°1 approuvée le 06 mars 2020
 Modification n°1 approuvée le 06 mars 2020
 Modification simplifiée n°1 approuvée
 le 16 décembre 2020

Plan 4.5 - Creys

PROJET ARRETE par délibération du Conseil Municipal du : 8 mars 2012	PROJET APPROUVE par délibération du Conseil Municipal du : 28 MARS 2013
---	--

Vincennes BAYS - urbaniste 73000 Chambéry
 Tel : 06.80.01.82.51

LEGENDE

- **UA** Secteur dense des coeurs de hameaux
- **UAt** Secteur dense des coeurs de hameaux soumis aux risques technologiques
- **UB** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation
- **UBt** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation soumis aux risques technologiques
- **UE** Secteur destiné aux activités économiques
- **UEt** Secteur destiné aux activités économiques soumis aux risques technologiques
- **Unu** Secteur correspondant aux emprises de la centrale nucléaire
- **AU** Secteur à urbaniser
- **A** Secteur agricole
- **N** Secteur naturel
- **Nc** Secteur destiné aux hébergements de plein air (camping, caravanning, mobile home, HLL)
- **Nca** Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
- **NL** Secteur de sports et loisirs de plein air
- **Nt** Secteur destiné aux infrastructures de transport
- pl** Périmètre de protection immédiate du captage d'eau potable
- pr** Périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable
- pe** Périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable
- Espace boisé classé
- ★ Bâtiment d'élevage
- Emplacement réservé
- Construction à valeur patrimoniale à protéger et valoriser au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme
- - - Marge de recul imposée
- Zone humide
- Secteur concerné par le Plan des Surfaces Submersibles du Rhône approuvé par arrêté du 16/08/1972 (Voir Servitudes d'Utilité Publique - document 5)
- Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (Voir document 3)
- Site pollué : Copropriété Le Couray
- Secteur protégé (non affecté) au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme.

Liste des emplacements réservés		
N°	Objet	Surface
1	Création espace public	4500 m ²
2	Création trottoir	1.500 m ²
3	Création cheminement doux : vélos et piétons	3.800 m ²
4	Reconstruction de la station d'épuration	33.000 m ²
5	Création espace public	4.000 m ²
6	Création cheminement doux : vélos et piétons	1.400 m ²
7	Création d'un espace vert public	230 m ²
8	Création cheminement doux : vélos et piétons	2.900 m ²
9	Création espace public	5.900 m ²
10	Création cheminement doux : vélos et piétons	400 m ²
11	Création cheminement doux : vélos et piétons	14.500 m ²
12	Création cheminement doux : vélos et piétons	5.400 m ²
13	Création cheminement doux : vélos et piétons	3.200 m ²
14	Création cheminement doux : vélos et piétons	800 m ²
15	Création cheminement doux : vélos et piétons	8.200 m ²

